

Cent soixante-sixième session du Conseil

Sélection et nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO

À sa cent soixante-cinquième session, le Conseil m'a prié de poursuivre mes consultations au sujet des procédures à long terme de sélection et de nomination des secrétaires d'organes relevant de l'article XIV. Le Conseil a également demandé que lui soit présenté, à sa cent soixante-sixième session, un document présentant brièvement les domaines dans lesquels aucun consensus n'avait pu être dégagé ainsi que des renseignements sur d'éventuelles contre-propositions. Le document publié sous la cote CL 166/18 répond à cette demande et fournit des informations sur les consultations que j'ai menées avec les trois organes relevant de l'article XIV concernés: l'Accord portant création de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) et l'Accord portant création de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM).

Comme indiqué dans mon rapport intérimaire (CL 165/INF/7), présenté à la cent soixante-cinquième session du Conseil, j'ai communiqué ma proposition de compromis (CL 166/18, annexe 1) aux présidents des trois organes relevant de l'article XIV concernés en juin 2020. J'ai tenu depuis de nombreuses consultations avec les organes relevant de l'article XIV lors de réunions organisées par visioconférence avec leurs présidents, par correspondance et en assistant aux sessions des organes relevant de l'article XIV saisis de cette question. Comme indiqué dans le document soumis au Conseil, je me suis également entretenu de façon approfondie avec la Direction de la FAO afin de dégager des points de consensus sur la procédure de sélection et de nomination des organes relevant de l'article XIV.

Je voudrais, en particulier, souligner certains progrès positifs réalisés depuis la dernière session du Conseil. En janvier, j'ai contacté les trois présidents des organes relevant de l'article XIV concernés pour les informer de la décision prise par le Conseil, à sa cent soixante-cinquième session, et les inviter à examiner la proposition de compromis lors de réunions séparées qui se tiendraient par visioconférence. En janvier et février, j'ai tenu des réunions avec les trois présidents et souligné que le Conseil avait demandé de recevoir des informations sur les domaines dans lesquels aucun consensus n'avait pu être dégagé ainsi que des renseignements sur les contre-propositions faites. J'ai donc demandé que les points qui posaient problème soient recensés et communiqués afin que le document voulu soit présenté au Conseil, à sa cent soixante-sixième session, et que les consultations puissent avancer.

À propos de ces négociations, j'ai également le plaisir d'annoncer que des progrès ont été accomplis dans la définition d'une procédure à long terme de sélection et de nomination du Secrétaire de la CTOI. Comme indiqué aux paragraphes 13 à 16 du document publié sous la cote CL 166/18, trois questions sensibles devront faire l'objet de nouveaux échanges de vues entre la FAO et la CTOI, tandis que le reste de la proposition de procédure révisée est considéré comme accepté par les parties. Pour faire suite à la lettre datée du 2 mars 2021, dans laquelle la CTOI demandait des éclaircissements supplémentaires sur les trois points en question, j'ai informé le Président de la CTOI, dans une lettre datée du 27 mars 2021, que la Direction de la FAO avait accepté deux ajustements à la procédure proposée: i) l'ajout d'une déclaration écrite du Directeur général confirmant que les références du candidat choisi ont été vérifiées et transmises à la CTOI; ii) l'augmentation du nombre de représentants de la FAO et de la CTOI dans le jury chargé de la sélection et des entretiens, qui passerait de deux à trois représentants pour chacune des deux organisations.

En outre, il est prévu qu'une consultation à distance ait lieu en avril 2021 avec les parties contractantes de la CGPM afin de mettre en évidence les préoccupations concernant la proposition de procédure révisée qui est en cours d'examen. Enfin, le Bureau du TIRPAA a tenu de nouvelles consultations internes; le Président du Traité a affirmé qu'elles touchaient à leur fin et qu'une réponse officielle serait fournie dans les meilleurs délais.

À sa cent douzième session, le Comité des questions constitutionnelles et juridiques a dit espérer que la question puisse être réglée rapidement lors des prochaines consultations menées par le Président indépendant du Conseil et confirmé qu'il était prêt à tenir une session supplémentaire afin qu'une décision définitive puisse être prise dans ce dossier à la prochaine session du Conseil (CL 166/11, paragraphe 12). Le Conseil est invité à examiner le document publié sous la cote CL 166/18 et à fournir des orientations finales sur cette question afin qu'une décision définitive puisse être prise.

M. Khalid Mehboob, Président indépendant du Conseil